

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La FNC condamne l'attitude irresponsable de certains chasseurs face au risque de la Covid 19

18 novembre 2020 à Issy-les-Moulineaux

Le confinement national que le Président Emmanuel Macron a décidé à compter du 30 octobre se déroule, à la différence du premier, en pleine période de chasse. Les chasseurs comme tout citoyen doivent respecter ces nouvelles règles qui visent à limiter les interactions sociales dans un contexte de pandémie.

La Fédération nationale des chasseurs (FNC) tient à rappeler à toutes les personnes concernées par la pratique de la chasse des espèces susceptibles de causer des dégâts aux intérêts économiques privés ou publics, ne peut se faire qu'en respectant des règles sanitaires très strictes et obligatoires.

Il semble que des personnes concernées par ces missions de service public et ces pratiques dérogatoires n'aient pas respecté les protocoles sanitaires adaptés à la situation de confinement dans laquelle se trouvent tous les Français.

Des mesures de suppression de ces dérogations ont été appliquées par Mme la Préfète de l'Oise à l'encontre de ces personnes. La FNC tient à saluer cette décision de bon sens.

La FNC soutient également la Fédération des chasseurs de l'Oise dans sa décision de sanctionner lourdement ces individus inconscients du danger sanitaire qu'ils font courir aux autres, et de l'image déplorable qu'ils donnent des chasseurs français qui pratiquent de façon irréprochable la chasse dans la situation actuelle.

La FNC rappelle à chaque pratiquant que le respect de ces stricts protocoles sanitaires est le socle incontournable à la pratique de ces chasses, et que l'ensemble des chasseurs ne doivent pas pâtir de la bêtise de quelques-uns.

La FNC demande à l'ensemble des Fédérations départementales des chasseurs de faire un rappel général des pratiques sanitaires obligatoires pour pratiquer la chasse dérogatoire pendant le confinement.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour Willy Schraen, président de la FNC : « Je suis consterné par l'attitude irresponsable de certains chasseurs dans le cadre de leur mission de service public au mépris de toutes les règles sanitaires et gestes barrières. Je condamne avec la plus grande fermeté ce type de comportements. Notre crédibilité est en jeu. Je refuse que la bêtise de quelques-uns entache notre réputation et le bon déroulement de nos missions de service public. Elles seules nous permettent de déroger à ce confinement dans un cadre strict qu'il faut respecter ».

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynéagiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont 1,03 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

